PRINTEMPS

SÉJOURS Enfance 2024

#STANOISINHOLIDAYS

STAINS.FR

VILLE DE STAINS

| CONCEPTION GRAPHIQUE & IMPRESSION VILLE DE STAINS - 2024 |

Édito

En avril, c'est reparti pour les séjours vacances !

Comme chaque année, la ville de Stains ouvre les portes de son centre de Vacances de Villiers-sur-Loir pour accueillir les enfants stanois durant les congés de printemps. La Municipalité propose également en parallèle, un séjour au château de Brannay en Bourgogne. L'occasion de sortir des sentiers battus, de découvrir de nouveaux paysages et de participer à des activités différentes : accrobranche, balades en forêt et poneys. L'accent est mis sur le lien avec la nature et les grands espaces, afin de profiter pleinement du printemps.

Nous poursuivons ainsi notre engagement en direction des plus jeunes, à la fois pour le droit aux vacances et pour la réussite éducative, en proposant des temps extrascolaires de qualité. L'accès pour toutes et tous reste notre priorité, les tarifs sont, comme d'habitude, calculés en fonction du quotient familial.

« *Mars qui rit, malgré les averses, prépare en secret le printemps* », Théophile Gautier.

Azzédine Taïbi
Maire de Stains,
Vice-président
de Plaine commune,
Conseiller
départemental

Mehdi Messai
Conseiller municipal
délégué au Droit aux
vacances pour tous

PRÉSENTATION DU CENTRE DE VACANCES DE LA VILLE DE STAINS

Villiers-sur-Loir

Situé à 2h30 de route de Stains, ce lieu de 24 hectares est le plus ancien centre de vacances de la ville de Stains, qui en est propriétaire depuis 1947. Le château peut accueillir jusqu'à 77 enfants âgés de 5 à 8 ans. Il dispose d'un bâtiment principal avec des chambres de 2 à 7 lits, des sanitaires avec douches et des salles d'activités.

UNE JOURNÉE EN CENTRE DE VACANCES

AVANT 8H
Premiers réveils : Certains se lèvent, d'autres poursuivent leur nuit. Durant les séjours de vacances, on respecte le rythme de chacun.

À PARTIR DE 8H
Un petit déj' plein de vitamines : Des céréales, du pain, des fruits... Des aliments sains pour faire le plein d'énergie pour la journée.

9H30-10H
On se prépare pour une journée bien remplie. Après avoir fait sa toilette, on s'habille. Les affaires de chacun sont rangées, le lit fait. La journée peut commencer.

10H-12H00
Nouvelles expériences avec les copains, copines : En fonction de la météo et des envies, on pratique un sport, on savoure les joies de la campagne ou de la mer, on construit des objets, on prépare une fête, on cuisine...

12H00-13H00
On reprend des forces. La vie au grand air, les activités, ça fatigue. Il est temps de se réunir à table pour partager un repas équilibré.

13H00-13H45
Temps calme : Après un bon repas, certains font une petite sieste ou papotent avec les ami.es, d'autres se plongent dans la lecture ou dans leur rêverie. Le calme règne.

14H-16H15
Les activités reprennent. On repart pour de nouvelles aventures qui se terminent par un goûter bien mérité.

17H30-18H30
Un temps pour soi : Retour au centre de vacances. Après une journée dehors, au contact de la nature, une bonne douche pour se relaxer et se laver. On choisit ses vêtements pour le soir.

18H30-19H
Bilan de la journée : Avec les animateurs et le groupe, on discute des moments de la journée.

19H-20H
Dîner : À la belle étoile quand le temps le permet, les conversations se poursuivent à table autour d'un bon repas.

À PARTIR DE 20H
Sous les étoiles : En fonction de la fatigue éprouvée à la fin de la journée, on se réunit, plus ou moins longtemps, parfois au coin du feu ou autour de jeux de société.

6/12 ans

Les aventuriers à Villiers-sur-Loir

- Villiers-sur-Loir (41) -

DU 8 AU 19 AVRIL 2024

67 PLACES

TRANSPORT : Car de la ville.

CADRE DE VIE :

Propriété de la ville de Stains, le château de Villiers-sur-Loir offre un cadre somptueux pour l'accueil des enfants. Le « Château de la vallée » est situé à 5 kilomètres de Vendôme et est implanté dans un parc boisé de 21 hectares. Ce site exceptionnel réserve de nombreuses surprises par ses aménagements et par la richesse de sa faune et de sa flore. Les chambres sont composées de 3 à 7 lits avec salle de bain.

ACTIVITÉS :

> Motocross / Accrobranche / Poney / VTT / Ateliers culinaires / Fabrication de cabanes / Sports collectifs / Découverte de l'environnement / Ateliers autour de la nature / Balades au lac et en forêt / Grands jeux

> Votre enfant devra choisir le jour de l'inscription une activité principale :

- Motocross
- Accrobranche /Poney

Le centre fournit l'équipement de sécurité pour la pratique de la moto.

> Coût du séjour pour la Ville par enfant : 850 €

La participation des familles est calculée sur la base du quotient familial.

9/12 ans

Poney club à Brannay

- Brannay (89) -

DU 8 AU 13 AVRIL 2024

16 PLACES

TRANSPORT : Car.

CADRE DE VIE :

Le château de Brannay se trouve en Bourgogne, dans le département de l'Yonne, à 15 kilomètres de Sens. Il est accessible en 1h30 depuis le centre de Paris.

Avec son parc clos en retrait d'une route peu fréquentée, il offre sécurité, espace et confort dans un cadre champêtre. Son bois et sa prairie permettent à tous de profiter des joies de la nature. Il dispose de nombreux équipements pour l'organisation de séjours d'enfants : une piscine et une pataugeoire, un coin trappeur avec des roulottes aménagées, deux potagers, une mini-ferme, un ranch, un théâtre d'extérieur, une mare pédagogique, des aménagements d'observation et de découverte de la nature.

ACTIVITÉS :

> 3 séances de poney / Vélo dans la Forêt / Atelier cuisine / Grands jeux / S'occuper des animaux du château / Entretenir le potager et cultiver des légumes / Construction de cabane, d'abri d'oiseau / Veillées

> Coût du séjour pour la Ville par enfant : 520 €

La participation des familles est calculée sur la base du quotient familial.

Infos pratiques

MODALITÉS

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions seront enregistrées :
- Séjours Printemps : Du 13 au 16 mars 2024

Pour les séjours, vous devez compléter et déposer la fiche ci-contre au Centre administratif Louis Pierna ou l'envoyer par mail à cdv@stains.fr.

Pour votre information, aucune fiche ne pourra être traitée après les dates ci-dessus
Vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu.

TRAITEMENT DES DEMANDES

Après l'examen de l'ensemble des demandes, la coordination Droit aux vacances veille à l'application de différents critères (famille domiciliée à Stains, équilibre filles/garçons, date de dépôt de la fiche. Par ailleurs, la priorité est donnée aux enfants et aux jeunes qui ne sont pas partis l'année précédente et/ou au cours de l'année.

INSCRIPTIONS

Vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu pour convenir d'un rendez-vous et compléter le dossier. Toute place non confirmée par la famille, dans un délai de 3 jours ouvrés après la confirmation de l'inscription, sera réattribuée pour permettre le départ d'un autre enfant.

Dès lors, un rendez-vous sera proposé afin de finaliser l'inscription et régler les formalités administratives.
À cette occasion, il sera demandé aux familles de fournir les documents suivants :
- Le carnet de santé avec les vaccins à jour
- Un acompte de 80 € à remettre le jour de l'inscription
- Une attestation de sécurité sociale à jour dont la validité couvre la durée du séjour.
- Le dernier avis d'imposition
- Une photo d'identité

L'inscription sera définitive après la constitution du dossier et le versement de l'acompte.
A noter que le solde du séjour devra être réglé avant le jour du départ.

AVANT LE DÉPART

Une réunion d'information sera organisée et permettra aux familles de rencontrer l'équipe pédagogique et l'organisme de séjour. Ce temps d'échanges favorisera la préparation de l'enfant ou du jeune au départ.
La présence d'un (des) parent(s) ou représentant légal, de l'enfant ou adolescent à cette réunion est OBLIGATOIRE. En effet, la participation à la préparation de leurs vacances est une condition de réussite du séjour.

- La réunion pour les séjours de Printemps 2024 aura lieu, le jeudi 28 mars, à 18h à la Maison du temps libre, 34 rue George Sand 93240 Stains

INTERRUPTION DE SÉJOUR

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune concerné. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour du participant et de l'accompagnateur par exemple).

IMPORTANT

Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical,..), il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.

Fiche pré-inscription - séjour printemps 2024 - SÉJOUR 2024

UNE FICHE PAR ENFANT
Fiche de pré-inscription à compléter par le responsable légal du participant et à déposer au Centre administratif Louis Pierna ou à envoyer par mail à ***cdv@stains.fr***.

VOS SOUHAITS :

Choix prioritaire du séjour : .....

Dates : du ..... au .....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Âge : .....

Sexe : (cochez la case) ☐ F ☐ M

Renseignements concernant les parents ou le représentant légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Téléphone : ..... Mail : .....

Pour toute annulation, l'acompte de 80€ ne pourra être restitué.
La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune impliqué. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour de l'accompagnateur,...).
En cas de retour anticipé d'un enfant à la demande de sa famille, aucun remboursement de frais de séjour ne pourra être effectué.
Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical,...), il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.

Stains, le ...../...../..... Signature du représentant légal :

CONTACT

Retrouvez l'ensemble des séjours Vacances et les fiches à compléter à télécharger sur
http://www.stains.fr/vivre-stains/enfance-jeunesse/vacances-loisirs/

COORDINATION DROIT AUX VACANCES
Pôle Enfance Jeunesse Education • Accueil Familles/Louis Pierna
47, rue George-Sand 93240 Stains / **01 49 71 81 70**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 & de 13h30 à 17h
Mardi de 13h30 à 17h
Le 2e et 4e samedi du mois : de 8h45 à 11h45
La caisse est fermée les mardis (toute la journée) et vendredis après-midi.

POUR S'Y RENDRE
Bus 253 - Arrêt Charles Peguy

2024

VILLE DE STAINS